

Pensions et retraites

Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) et autres allocations	<p>L'ASPA remplace le minimum vieillesse, rétroactivement, depuis le 1er janvier 2006 (les titulaires du minimum vieillesse ancienne version continuent de le percevoir selon les dispositions antérieures)</p> <ul style="list-style-type: none">➤ personne seule : 777,16 euros/mois➤ ménage : 1 206,59 euros/mois <p><u>Allocation supplémentaire (ex-FNS) :</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ personne seule : 500,77 euros/mois➤ ménage : 653,81 euros/mois <p><u>Allocation spéciale de vieillesse, allocation aux vieux travailleurs salariés (AVTS), allocation vieillesse aux mères de famille :</u> 276,39 euros/mois</p> <p><i>Plafond de ressources mensuel :</i></p> <ul style="list-style-type: none">➤ personne seule : 777,16 euros➤ ménage : 1 206,59 euros
Pension de vieillesse	<ul style="list-style-type: none">➤ minimum contributif : 620,92 euros/mois➤ minimum contributif majoré : 678,50 euros/mois
Pension de réversion	<p>54 % de la pension du conjoint défunt</p> <ul style="list-style-type: none">➤ minimum mensuel : 279,95 euros➤ majoration pour enfant à charge : 94,98 euros/mois <p><i>Plafond de ressources mensuel :</i></p> <ul style="list-style-type: none">➤ personne seule : 1 598,13 euros➤ ménage : 2 557,01 euros
Pension d'inaptitude (substituée à une pension d'invalidité)	<p>Minimum mensuel : 276,39 euros</p>

Allocation de veuvage	594,40 euros/mois <i>Plafond de ressources trimestriel :</i> 2 229,00 euros
-----------------------	---